Mairie de MOUZEIL
1 ruelle du Château
44850 MOUZEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 26 octobre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MOUZEIL, dûment convoqué le 21 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane PIVETEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14

Présents : M. Stéphane PIVETEAU, M. Bruno BERTHELOT, Mme Jacqueline LE TEXIER, M. Damien LE BRESTEC, Mme Florence BEZIER, Mme Katy BAZIN, M. Gaëtan BELLEIL, M. Patrick CANTÉ, M. Benoît DESORMEAUX, Mme Claire FRICONNEAU, Mme Marina JULIENNE, M. Patrick MENTEL, M. Michel PAGEAU et Mme Lucie ROUAUD.

Absent(s) : M. David MICHAUD (excusé), Mme Mickaëlle DRUMEL (excusée), M. Jérôme RODILLA (excusé), Mme Sandrine NIEL (excusée) et Mme Elodie AMIOT (excusée).

Pouvoir(s) : M. David MICHAUD à Mme Jacqueline LE TEXIER, M. Jérôme RODILLA à Damien LE BRESTEC, Mme Sandrine NIEL à M. Benoît DESORMEAUX et Mme Mickaëlle DRUMEL à Mme Lucie ROUAUD.

Mme Lucie ROUAUD a été désignée secrétaire de séance.

18 voix : Pour	0 voix : Contre	0 : Abstention(s)

Décision N° 1 (DM1) au budget annexe 2026

Monsieur Stéphane PIVETEAU, Maire, fait part aux membres du Conseil municipal que le secrétaire général de mairie en lien avec le Service de Gestion Comptable (SGC) de Nort-sur-Erdre, l'a informé de la non-prévision suffisante de crédits d'amortissements au budget annexe (immeubles de rapport) de la commune 2026, alors que des subventions obligatoirement amortissables sont prévues sur le compte *204182 - « Autres organismes publics »*, dans le cadre de travaux de TE44 (Territoire Energie 44) et d'ATLANTIC' EAU. Par conséquent, il convient d'augmenter les lignes de crédits budgétaires pour un montant total de 2 253,08 €, afin de porter le montant total de 2 120,38 € (actuellement inscrits au budget) à 4 373,46 €.

Pour rappel, les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale de :

a) *5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, non mentionnées au b) et c) ;*
b) *30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;*
c) *40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (exemples : logement social, réseaux très haut débit...).*

Afin de répondre aux besoins d'inscriptions de crédits supplémentaires et ainsi régulariser la situation, une décision budgétaire modificative n° 1 est nécessaire pour inscrire ces dépenses et recettes sur les sections de fonctionnement et d'investissement, sur une durée de 5 ans, selon le tableau suivant :

Mise en ligne le : 28/10/2026 11:13 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Violaine
https://www.mouzeil.fr/documents_administratifs/84750

Mairie de MOUZEIL
1 ruelle du Château
44850 MOUZEIL

Section de fonctionnement			
Dépenses			
*681-042 - Dotations aux amortissements**	*Amortissement*	*+ 2 253,08 €*	
*023 - Virement à l'investissement**			*- 2 253,08 €*
Section d'investissement			
Recettes			
*021 – Virement du fonctionnement**	*Amortissement*	*- 2 253,08 €*	
*2804182-042 - Bâtiments et installations – Organismes publics divers **			*+ 2 253,08 €*

** (en italique) : Opérations d'ordre*

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la décision modificative n° 1 au budget annexe (immeubles de rapport) de la commune pour l'ensemble des besoins de modifications présentées.

Publié le 28/10/2026

La secrétaire de séance,
Lucie ROUAUD

Le Maire,
Stéphane PIVETEAU





Mise en ligne le : 28/10/2026 11:13 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Violaine
https://www.mouzeil.fr/documents_administratifs/84750